



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

Title - Sujet Viande, volaille et poisson-Trenton	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-18SK03/B	Date 2017-11-27
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-18SK03	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-031-7417
File No. - N° de dossier TOR-7-40025 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-18	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schmidt, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur tor031
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2058 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 8 Wing Trenton (Yukon Galley) 75 Yukon Street - Food Services Astra Ontario K0K3W0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
2	Per 2 - Sol B	W0125	W0125	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
A. OFFRE À COMMANDES	10
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	12
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.11 LOIS APPLICABLES.....	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.4 PAIEMENT	13
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCES.....	14
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	15
ANNEXE A.....	16
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	16

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B	19
BASE DE PAIEMENT	19
ANNEXE C	20
FORMULAIRE DE RAPPORT.....	20
ANNEXE D	21
ÉVALUATION FINANCIÈRE	21
ANNEXE E	22
ATTESTATIONS ADDITIONNELLES	22
APPENDICE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	23
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Le Ministre défense national (MDN), BFC Trenton, Trenton (Ontario), souhaite obtenir le viande, poisson et volaille, au besoin selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, lesquels produits doivent être livrés à divers endroits dans la base des Forces canadiennes Trenton.

La période de l'offre à commandes s'étend du 1 janvier au 31 mars 2018.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement **Politique d'achats écologiques** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'appendice 1, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'appendice 1 de la partie 3, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation financière

- 4.1.1.1** L'offrant doit présenter un prix pour les items 1 à 94 conformément à l'Annexe D, Évaluation, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes.

Les items 109 à 121 sont les items additionnels et on demande aux fournisseurs d'indiquer un délai de traitement pour chaque item. Il se pourrait que d'autres articles soient achetés durant la période de l'offre à commandes;

L'offrant doit présenter un prix pour section 2, Commandes spéciales à l'annexe B, Base de paiement.

- 4.1.1.2** Le prix évalué correspond au prix calculé que l'obtient en multipliant le quantité d'usage par le prix unitaire ferme ($A \times B = C$) indiqué à l'Annexe D, Évaluation pour les items 1 à 94;

- 4.1.1.3** Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

4.1.2 Articles obligatoires

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture et d'informer l'autorité contractante de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir.

On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Tout changement à la liste doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1** Clause du *Guide des CCUA* M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

- 4.2.2** Le Canada entend attribuer une (1) offre à commandes à l'offrant admissible qui présente la soumission ayant le prix évalué le plus bas.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web *d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

5.2.3.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offerants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée « l'annexe C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des mois :

- Premier mois : du 1^{er} janvier au 31 janvier;
- Deuxième mois : du 1^{er} février au 28 février;
- Troisième mois : du 1^{er} mars au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 janvier au 31 mars 2018.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058
Télécopieur : 905-615-2058
Courriel : jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le MDN, BFC Trenton.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;

- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Formulaire de rapport;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.10.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3050T (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
 - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
 - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
 - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
 - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

- [A9062C](#) (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
- [B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires
- [B2005C](#) (2007-05-25), Poisson - estampillage de la qualité
- [B3003C](#) (2007-05-25) Catégorie de viande
- [D3007C](#) (2007-11-30) Inspection et estampillage
- [D5311C](#) (2007-11-30) Droit d'accès et inspection de la viande

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Besoin

Le Ministre défense national (MDN), Base Forces Canadiennes (BFC) Trenton, Trenton (Ontario), souhaite obtenir le viande, poisson et volaille, au besoin selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, lesquels produits doivent être livrés à divers endroits dans la base des Forces canadiennes Trenton.

2. Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

Tous les biens fournis doivent être conformes aux Spécifications sur la qualité des aliments du MDN qui se trouvent sur le site Achats et ventes (www.achatsetventes.gc.ca)

[Spécifications sur la qualité des aliments - Bœuf \(E6TOR-13RM06/A\)](#)
[Spécifications sur la qualité des aliments - Agneau \(E6TOR-13RM27/A\)](#)
[Spécifications sur la qualité des aliments - Porc \(E6TOR-13RM32/A\)](#)
[Spécifications sur la qualité des aliments - Volaille \(E6TOR-13RM33/A\)](#)
[Spécifications sur la qualité des aliments - Veau \(E6TOR-13RM37/A\)](#)
[Spécifications sur la qualité des aliments - Poissons et produits de la mer \(E6TOR-13RM18/A\)](#)

3. Taille des articles et Commandes en souffrance

- 3.1 Aucun écart par rapport à la taille ne sera accepté, à moins que la taille indiquée ne soit plus offerte sur le marché. Pour fournir des articles de taille différente, le fournisseur doit informer l'autorité technique et l'autorité contractante afin d'obtenir leur accord écrit.
- 3.2 Aucune commande en souffrance ne sera acceptée à moins qu'il en ait été convenu autrement à l'avance avec l'autorité projet.
- 3.3 Aucune commande minimale ne s'applique à cette offre à commandes.

4. Inspection finale et acceptation ou refus des produits

- 4.1 Il incombe au responsable du site d'inspecter et d'accepter les produits au lieu de livraison. Tous les produits fournis doivent être exempts de saleté, de signe de détérioration ou d'altération et de dommage causé par des rongeurs ou des insectes.
- 4.2 Le responsable du site a le droit de refuser des produits au moment de la livraison, et le fournisseur doit emporter immédiatement tout produit inacceptable.
- 4.3 Les articles refusés après la livraison doivent être ramassés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis de refus.
- 4.4 Les produits refusés doivent être remplacés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis.
- 4.5 Si des produits cassés ou endommagés sont reçus d'un fournisseur, la livraison subséquente à la Couronne des produits de remplacement sera aux frais du fournisseur. Si, après réception d'un produit et pendant son utilisation, on détermine que le produit ne correspond pas à la description, à la norme ou aux caractéristiques précisées dans la commande, le fournisseur devra accepter de reprendre les produits défectueux à ses propres frais et de consentir un rabais sur le prix des produits défectueux utilisés, selon la gravité du défaut. Par ailleurs, la

Couronne pourrait exercer un recours, tel qu'il est précisé dans les Modalités générales de TPSGC.

5. Préparation pour la livraison

- 5.1 Chaque conteneur doit être rempli de manière à ce que la face visible de toutes les boîtes ou les cartons indique clairement la catégorie, la taille, le poids net ou la quantité du produit ainsi que les directives d'entreposage ou les instructions particulières.
- 5.2 Toutes les boîtes ou les cartons doivent comporter une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse du fournisseur.
- 5.3 Le fournisseur doit remettre un ordre de livraison pour chaque livraison.

6. Palettes

- 6.1 Toutes les marchandises doivent être livrées uniquement sur des palettes autorisées (palettes orange ou bleues).
- 6.2 Il incombe au fournisseur de mettre en place un système de suivi pour s'assurer que le nombre de palettes récupérées n'excède pas le nombre de palettes livrées par son entreprise.
- 6.3 Le responsable du site doit vérifier ce registre.
- 6.4 Le fournisseur doit conserver un registre du nombre de palettes livrées et du nombre de palettes récupérées à chaque lieu de livraison. Une copie de ce registre doit être remise au responsable du site.
- 6.6 Tout désaccord concernant les quantités indiquées sur le sommaire doit être signalé par écrit au fournisseur dans les trente (30) jours suivant la dernière date de livraison du mois pour lequel il y a mésentente.

7. Livraison

- 7.1 Livraisons doivent se faire dans un délai de 24 heures suivant la réception de la demande de commande subséquente.
- 7.2 Les fournisseurs sont tenus d'accuser réception de chaque commande dans les quatre heures suivant la réception.
- 7.3 Les fournisseurs doivent aviser le bureau demandeur de tout article manquant dans les commandes passées dans les quatre heures suivant la réception d'une commande (au plus tard à 16 h).
- 7.4 Les livraisons doivent se faire entre 7 h 30 et 15:00 h tous les jours de livraison.
- 7.5 Les livraisons doivent être effectuées cinq jours par semaine, du lundi au vendredi.
- 7.6 Un service de livraison d'urgence doit être offert pendant les fins de semaine pour répondre aux besoins opérationnels sans qu'il y ait des modifications aux prix. Les livraisons d'urgence s'entendent de situations d'urgence nationales ou de l'aide apportée au pouvoir civil (p. ex., tempête de verglas).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

8. Lieux de livraison

Les livraisons seront acheminées aux bâtiments suivants de la BFC Trenton, Ontario, K0K 3W0 :

Services alimentaires de la 8e Escadre
75, rue Yukon
Astra (Ontario) K0K 3W0

Mess des officiers de la 8e Escadre
182, rue Yukon
Astra (Ontario) K0K 3W0

SFC Alert
30, prom. East North Star
Astra (Ontario) K0K 3W0

Des bâtiments peuvent être ajoutés ou supprimés durant la période visée par l'offre à commandes.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

1. Liste des produits

1. Les prix indiqués à l'Annexe B – Appendice 1 sont fermes pour la durée de l'offre à commandes.
2. Voir Annexe B - Appendices 1, Table 1: Liste des produits;

2. Commandes spéciales

Le fournisseur offre de vendre tout autre produit disponible (excepté ceux énumérés au tableau 1 de l'annexe B) à un prix conforme à ceux de ses catalogues généraux, saisonniers et d'articles spéciaux, ou au prix courant publié moins un escompte de _____%.

Commandes spéciales peuvent être achetées pendant la durée de l'offre à commandes.

ANNEXE B - Appendice 1

Avis aux soumissionnaires : Le barème des prix sera élaboré à partir du tableau des prix du soumissionnaire retenu. Il sera ensuite joint à tout offres à commandes subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C

FORMULAIRE DE RAPPORT

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition de périodes :

- Premier mois : du 1^{er} janvier au 31 janvier;
- Deuxième mois : du 1^{er} février au 28 février;
- Troisième mois : du 1^{er} mars au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence

No. de l'offre à commandes: W0125-18SK03						
Mois:						
Code de UNITRAK	Code d'offrant	Description d'item	Description d'emballage	Quantité	Prix ferme unitaire (KG)	Prix ferme d'emballage
Totale du mois						\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

ANNEXE D - Appendice 1

Se reporter au document en pièce jointe

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE E

ATTESTATIONS ADDITIONNELLES

1. Conseil d'administration

Conformément à la Partie 5 – Attestations, section 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur - _____ Titre : _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - _____

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK03/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18SK03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

APPENDICE 1 de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Annexe D - Appendice 1
Tableau 1 - Liste des produits

Item	Code de UNITRAK	Description d'item	Description additionnelle	Description d'emballage	Description d'emballage d'offrant (si différent)	Préférence de marque	Quantité d'usage (pour 3 mois (kg's) (UoM))	Prix unitaire ferme (KG)	Unité de mesure	Prix Calculé
1	6F009	Boulettes de boeuf, cuites	1 oz	1 X 4.54 kg			11.2	\$	kg	\$
2	8A008	PASTRAMI, EN TRANCHES	sous vide	1 X 4.54 kg			54.9	\$	kg	\$
3	8A014	Pepperoni, en tranches	15 kg par boîte	3 X 5 kg		LESTER	42.9	\$	kg	\$
4	8A032	Salami, en tranches		6 X 500 g			76.0	\$	kg	\$
5	8B001	Dindon, poitrine, en tranches		1 X 3 kg			213.1	\$	kg	\$
6	8B031	DINDE, POITRINE, CUITE	muscle en un seul morceau désossé rôti	2 X 4 Kg			92.6	\$	kg	\$
7	8C013	Boeuf, rôti de boeuf cuit, en tranches		1 X 3 kg			73.7	\$	kg	\$
8	8C015	Boeuf salé, en tranches		1 X 3 kg			76.0	\$	kg	\$
9	8C017	Boeuf, garniture à pizza		1 x 4.54 Kg			18.9	\$	kg	\$
10	8E002	Jambon, Forêt-Noire, en tranches		6 X 500 g			142.3	\$	kg	\$
11	9A001	Boeuf, intérieur de ronde	Canada AA ou catégorie supérieure, épaisseur de gras : 1 ou 2, 6-9 kg	3 X 11 kg			358.9	\$	kg	\$
12	9A002	Boeuf, bloc d'épaule, en cubes	Canada AA, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus	1 X 4.54 Kg			55.4	\$	kg	\$
13	9A003	BŒUF, CÔTE, OS EN FORME DE 7	rôti de côte ficelé (os en forme de 7), Canada AA, épaisseur de gras : 2 ou 3	2 X 11 Kg			70.5	\$	kg	\$
14	9A012	Boeuf, filet entier de la longe, Canada AA	Canada AA ou catégorie supérieure, frais, épaisseur de gras : 1, 2 ou 3, vieillit pendant au moins 14 jours	2 X 2 Kg			35.2	\$	kg	\$
15	9A019	Boeuf, faux-filet	désossé, ficelé, Canada AA, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus	1 X 6 kg			49.0	\$	kg	\$
16	9A062	Boeuf, contre-filet	entier, désossé, Canada AA ou catégorie supérieure, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus	3 X 5 kg			611.4	\$	Kg	\$
17	9B001	Boeuf haché, maigre	teneur en gras : de 15 à 17 %	2 X 2.27 kg			760.6	\$	Kg	\$
18	9C010	Burgers, façon steakhouse		24 x 168 g			51.7	\$	Kg	\$
19	9C018	Bande de boeuf Fajita crues		1 X 4.54 Kg			2.6	\$	kg	\$
20	9C023	BŒUF, BIFTECK DE CONTRE-FILET, NEW YORK	Canada AA ou catégorie supérieure, coupe du centre, désossé, épaisseur de gras : 2 ou 3, 8 oz en tranches	24 x 227 g			103.4	\$	kg	\$
21	9G008	Boeuf, viande de Gyros		15 X 1 KG			37.4	\$	kg	\$
22	9G056	Boeuf, bifteck Philly, sandwich, en tranches		40 X 113 g			22.1	\$	kg	\$
23	10A002	Dinde	désossées poitrine seulement crues	2 x 3.7 Kg			78.8	\$	kg	\$
24	10A007	Dindon, catégorie Canada A	éviscéré, congelé	4 X 6 kg			813.3	\$	kg	\$
25	10A012	DINDE, ESCALOPE VIENNOISE, PANÉE	muscle en un seul morceau	1 x 4 kg			11.4	\$	kg	\$
26	10A030	Dinde, hachée	crues congelés	2 X 2.27 Kg			31.3	\$	kg	\$
27	10B002	POULET, PANÉ, BROCOLI ET FROMAGE		18 x 168 g			2.6	\$	kg	\$
28	10B004	Poulet, croquettes	constituées uniquement de viande de poitrine transformée	1 X 4 Kg		GALCO LOVE ME TENDER	198.9	\$	kg	\$
29	10B011	Poulet à la Kiev	poitrines farcies	18 X 170 g			18.3	\$	kg	\$
30	10B022	9 pieces Couper le poulet, panés	cuites	1 x 11.95 kg			34.2	\$	kg	\$
31	10B040	Poulet souvlaki	crus, viande blanche et brune	40 X 100 g			40.2	\$	kg	\$
32	10B088	Poulet à la florentine	poitrines farcies	18 x 198 g			2.6	\$	kg	\$

70	15B024		Crevettes, légèrement panées, nombre : 21+25	à queue en éventail	1 X 2.27 kg			28.5	\$	kg	\$
71	15B030		Pétoncles	nombre : 20/30, surgélation individuelle, scellés dans des sacs résistant à la vapeur	2 X 2.27 kg			39.4	\$	kg	\$
72	15B085		Calamar	Calamar panée	1 X 10 kg			5.7	\$	kg	\$
73	15B088		Pétoncles	nombre : 80/100, surgélation individuelle, scellés dans des sacs résistant à la vapeur	2 X 5 lb			7.8	\$	kg	\$
74	15B108		CREVETTES CUITES, DÉCORTIQUÉES ET DÉVEINÉES, GROSSEUR 21/25	cuites, sans queue, grosseur 21/25	4 x 1.36 Kg			4.2	\$	kg	\$
75	15B131		Crevettes	morceaux crus décorqué et déveinées 80/100	10 X 2 Lbs			20.7	\$	kg	\$
76	15C114		Tilapia, filets, enrobés de noix de coco	portions de 5-6 oz	1 X 4.54 KG			44.0	\$	kg	\$
77	15C115		Tilapia, filets, à la lime	portions de 5-6 oz	32 X 5 OZ			9.5	\$	kg	\$
78	15C116		Saumon, filets "Smoke Applewood"		2 X 2.27 Kg	HIGHLINER		26.5	\$	kg	\$
79	15D002		Sole, filets, surgélation individuelle	6 oz, arête centrale enlevée	1 X 4.54 kg			47.5	\$	kg	\$
80	15D004		FLETAN, DARNE	portion de 168 g, congelé	1 X 4.54 kg			7.8	\$	kg	\$
81	15D005		SAUMON, ENTIER, PARÉ	surgélation individuelle	1 X 4.54 kg			5.7	\$	kg	\$
82	15D011		OMBLE CHEVALIER, ENTIER	surgélation individuelle, paré	1 X 4.54 kg			7.8	\$	kg	\$
83	15D034		Touladi, filets	congelés, surgélation individuelle, 168 g	1 X 4.54 Kg			26.9	\$	kg	\$
84	15D050		MORUE, QUEUES	surgélation individuelle, 3 oz, sans peau, arête centrale enlevée	1 X 4.54 kg			167.4	\$	kg	\$
85	15D066		MORUE, LONGE	surgélation individuelle, 6 oz, sans peau, arête centrale enlevée	1 X 4.54 kg			282.3	\$	kg	\$
86	15D094		Saumon, filets, dépouillés	arête centrale enlevée, portions de 170 g	1 X 4.54 kg			113.7	\$	kg	\$
87	15D096		Aligelin, longues d'aligelin	congelés, surgélation individuelle, 140 g	1 4.54 kg			62.7	\$	kg	\$
88	15D130		Tilapia, filets, congele	168 gr	1 X 4.54 KG			21.0	\$	kg	\$
89	26A013		SAUCISSES FUMEES, 7 POUCHES	tout bœuf, 5 par 500 g	1 X 5 kg			61.1	\$	kg	\$
90	26C002		Saucisses Bratwurst		2 X 2.27 kg			2.6	\$	kg	\$
91	26D005		Saucisses au bœuf	12 par 500 g	1 X 5 kg			69.1	\$	kg	\$
92	26D006		Saucisses au porc	12 par 500 g	1 X 5 kg			36.6	\$	kg	\$
93	26G002		Saucisses italiennes épicées		1 X 4.54 Kg			24.6	\$	kg	\$
94	26G006		PIZZA, CUITE		2 x 2.27 Kg			16.0	\$	kg	\$
Le prix évalué											
										\$	

Item	Code de UNITRAK	Code d'offrant	Description d'item	Description additionnelle	Description d'emballage	Description d'emballage d'offrant (si différent)	Délai de traitement des commandes (à remplir par les fournisseurs)	Prix unitaire ferme (KG)
95	8E021		CAPICOLLO	jambon doux italien	2 X 1.4 kg			\$
96	8E018		JAMBON, PROSCIUTTO COTTO (JAMBON GRAND-PÈRE)		1 x 4.5 kg Avg			\$
97	9C026		Boeuf, Steak, filet mignon enrobé de bacon		12 x 224 g			\$
98	9G004		BŒUF, BURGER, CUIT		40 x 4oz			\$
99	10B032		BOULETTES DE POULET		2x2 Kg			\$
100	10B116		Supreme de poulet		6-7 oz			\$

101	10E002		POULET, ENTIER, CONGELÉ	éviscéré, guide de la North American Meat Processors Association producteurs n° p1100	12 X 1.93 kg			\$
102	12A007		Bacon, de dos	coupe longue, découenné, fumé, en tranches, sans gras	1 X 5 Kg			\$
103	13A004		Viande hachée d'agneau	muscle en un seul morceau, portion de 168 g	1 X 5 Kg			\$
104	14B003		Viande hachée d'agneau		1 X 5 Kg			\$
105	15C003		Aiglefin, frit, congelé, pané	portion de 168 gr "Seulement Trident Golden Ale Only"	1 X 4.54 kg			\$
106	15C037		Sole, filets, farcis avec du crabe et des pétoncles		32 X 140 g			\$
107	15C066		Morue, entrobé de pomme de terre		1 X 10 lb			\$
108	15D013		REQUIN, DARNE (MAHI MAHI)	portions de 4 à 6 oz	1 X 10LB			\$
109	23A028		Bison, bifteck, rib eye		24 X 227 g			\$
110	23A029		Des Bisons		1 X 4.54 KG			\$
111	23A031		Wapitis saucisse	en cubes	1 X 5 KG			\$
112	23B007		CANARD, POITRINE, CONGELÉ	muscle en un seul morceau désossé, 6 oz	32 x 184 g			\$